



Documents à fournir



Pour constituer mon « Dossier famille unique »,
Dossier administratif **valable jusqu'au 31 août 2026**
pour toutes les activités.

Livret de famille (page des parents et des enfants).

Justificatif de domicile (quittance de loyer d'un organisme, facture de consommation EDF/GDF/EAU, de moins de 3 mois ou avis d'impôts).

Hébergement par un tiers : fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant.

Pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).

Attestation du quotient familial (MSA) de l'année civile en cours*.

Attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité.

Certificat médical en cas d'allergie, d'intolérance alimentaire ou autre.

Si souscription à une activité payante**: relevé d'Identité Bancaire (RIB) si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique de vos factures (ne pas fournir si mandat en cours). L'autorisation de prélèvement (mandat SEPA) vous sera adressée par courrier et sera à nous retourner datée et signée dans les meilleurs délais.

Si autres cas, je fournis en complément :

Parents divorcés ou séparés : fournir le jugement de divorce ou de séparation, à défaut une autorisation d'inscription rédigée par le parent n'effectuant pas la démarche et accompagnée de la copie de sa carte d'identité.

Enfant intégrant un dispositif ULIS : notification d'affectation de la DSDEN.

Demande de dérogation à la carte scolaire : liste des pièces à fournir sur ville-romans.fr. Dossier complet à déposer obligatoirement à Mairie [+]. Un accusé de réception sera alors remis.

Si je ne dispose pas de ces documents ou autres cas particuliers, je m'adresse à Mairie [+]
Tout dossier incomplet ne sera ni traité ni conservé.

* À défaut le tarif maximum sera appliqué

** Restauration scolaire, heures éducatives, ALSH, activités du mercredi.



Infos et renseignements : Mairie [+]

Rue du Capitaine-Bozambo
Romans

Tél. 04 75 05 51 51

E-Mail : mairieplus-contact@ville-romans26.fr

[+] d'infos : ville-romans.fr

Inscriptions scolaires, périscolaires et activités du mercredi

• **Inscriptions scolaires et mise à jour du Dossier Famille Unique**
à compter du 17 février 2025

• **Inscriptions périscolaires Heures éducatives & restauration scolaire**
à compter du 29 mars 2025

• **Activités du mercredi Inscription au trimestre**
à compter du 2 juin 2025

NOUVEAU !



Direction de la communication de la Ville de Romans - Photo © Stock-egnytamamoto - Janvier 2025

Vos inscriptions en quelques clics !

→ Pré-inscriptions scolaires à compter du 17 février 2025

Pour accéder aux inscriptions en ligne, vos données familles doivent être à jour.

Dès le 17 février 2025, rendez-vous sur votre espace famille sur www.ville-romans.fr, onglet « Espace citoyens » pour validation des données de votre dossier existant ou création d'un Dossier Famille Unique.

- ▶ Pour les enfants des petites sections maternelles, CP et nouveaux arrivants :
Après validation de votre demande en ligne, vous recevrez une notification pour finaliser votre inscription à Mairie [+].
- ▶ Pour les enfants en très petite section maternelle, une réponse sera validée au plus tard fin septembre 2025, après avis du directeur d'école (selon les effectifs).

Demands de dérogation : le dossier complet déposé à Mairie [+] sera examiné selon les critères par une commission.
La liste des pièces à fournir est disponible sur ville-romans.fr.
Une réponse définitive sera donnée au plus tard le 30 juin 2025.

Aucune démarche d'inscription scolaire n'est nécessaire pour les autres classes : l'enfant continue son cycle scolaire.

→ Inscriptions périscolaires

Pour accéder aux inscriptions en ligne, vos données familles doivent être à jour.

Dès le 17 février 2025, rendez-vous sur votre espace famille sur www.ville-romans.fr, onglet « Espace citoyens » pour validation des données de votre dossier existant ou création d'un Dossier Famille Unique.

Heures éducatives + restauration scolaire à compter du 29 mars 2025

- ▶ Mon dossier est à jour : j'obtiens une réponse immédiatement
Inscriptions à renouveler chaque année, peu importe le cycle de l'enfant.

NOUVEAU !

Activités du mercredi Inscriptions au trimestre

Pour les enfants avec des besoins particuliers (santé, handicap), une demande peut être effectuée auprès des services (animation-vie-scolaire@ville-romans26.fr) afin d'adapter au mieux les conditions d'accueil de l'enfant, dans le respect de la réglementation.

- ▶ à compter du 2 juin 2025 pour la période du 1^{er} septembre au 19 décembre 2025.

- ▶ à compter du 3 novembre 2025 pour la période du 5 janvier au 4 avril 2026.

- ▶ à compter du 23 février 2026 pour la période du 20 avril au 4 juillet 2026.